

DATE DE CONVOCATION :

14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Cyril BRUZZESE — Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS: 6

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2023-28

Avaient donné procuration : Mesdames, Messieurs – Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT)- Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES)- Kenan SOLMAZ (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Eliane GEOFFROY (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) –

Étaient absents excusés : Willy GABRIEL – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI

MME Maria-Dolorès THUDEROZ a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Compte administratif 2022

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 7 mars 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2023-07 du 16 février 2023 relative à la présentation vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 et au débat portant sur les dites orientations budgétaires

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

	<i>Section d'Investissement</i>	<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 608 000,00	5 698 000.00	10 306 000.00
Titres de recettes émis (b)	1 768 039.00	5 022 280.54	6 790 319.54

Dépenses			
Prévisions budgétaires totales (c)	4 608 000,00	5 698 000.00	10 306 000.00
Mandats émis (d)	1 556 174.61	4 232 595.35	5 788 769.96
Excédent (b - d)	211 864.39	789 685.19	1 001 549.58
Déficit (d-b)			

Résultat d'exécution du budget principal

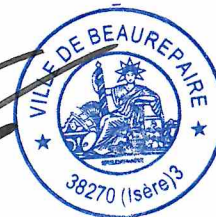
	(a)	(b)	(c)	d = (a - b + c)
	Résultat clôture 2021	(art 1068)	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	1 844 316.35		211 864.39	2 056 180.74
Fonctionnement	1 677 207.11	677 207.11	789 685.19	1 789 685.19
	3 521.523.46	677 207.11	1 001 549.58	3 845 865.93

Résultat absolu entre les crédits votés par le Conseil Municipal et les dépenses engagées par le Maire, ce résultat de clôture fait ressortir un excédent d'investissement de **211 864.39€** et un excédent de fonctionnement de **789 685.19€** ;

Le Conseil Municipal hors la présence de Monsieur le Maire après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2022 qui est en tout point identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.